

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 09 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le cinq janvier deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Carole MACHARES, Ronan LE GALL DU TERTRE, Mélodie LEGALLOIS, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA, Yvon PERROT.

Absents excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE pourvoir à Madame Fan LAVOISÉ, Yvon PERROT

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BRULARD

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Monsieur Stéphane BRULARD a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 05 novembre 2025.

Délibération pour le tarif de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire propose le tarif de la salle des fêtes pour l'association ART EN SCENE à un tarif de 1000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté 9 voix pour et 1 abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacques RIVIERE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Prefecture le : 13/01/2026
Et publication ou notification du : 13/01/2026
AUNAY SOUS CRECY, le 13/01/2026

